**49ème session du Conseil des droits de l’homme**

**Réunion-débat annuelle de haut niveau sur la prise en compte systématique des droits de l’homme**

***Thème : La contribution de la participation universelle à l'intégration des droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies à l'occasion du dixième anniversaire du***  ***Fonds d’affectation spéciale pour l’assistance technique à l’appui de la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l’homme***

*Note conceptuelle (version au 25 février 2022)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Date et lieu:** | **Lundi 28 février 2022, de 16 à 18 heures**  **Salle XIX, Palais des Nations, Genève et plateforme en ligne (Zoom)**  *(sera diffusé en direct et archivé à l'adresse* [*https://media.un.org/en/webtv*](https://media.un.org/en/webtv)*)* |
| **Objectifs:** | La réunion-débat annuelle de haut niveau réunira des représentants de haut niveau des agences et fonds des Nations Unies, des représentants de haut niveau des États membres et d'autres parties prenantes.  La discussion portera sur l'importance de la participation universelle et du multilinguisme dans le multilatéralisme et sur la nécessité de les promouvoir activement afin de garantir que tous les États membres des Nations unies puissent contribuer de manière significative à l'élaboration de solutions aux problèmes internationaux, y compris dans le domaine des droits de l'homme. Au niveau international, les déséquilibres de pouvoir et le manque de représentation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement (PMA et PEID) peuvent contribuer à des résultats qui ne répondent pas aux besoins et aux droits des populations de ces pays, alors qu'inversement, leur participation peut conduire à des résultats positifs. Les intervenants et les panélistes sont encouragés à se concentrer sur les défis posés par le manque de représentation et de participation universelles dans leurs domaines/organisations respectifs et sur les mesures prises pour remédier à cette situation.  La réunion-débat annuelle de haut niveau est organisée à l'occasion du dixième anniversaire du *Fonds d’affectation spéciale pour l’assistance technique à l’appui de la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l’homme* et elle présentera également les résultats obtenus depuis sa création*.* |
| **Président:** | **S.E. M. Federico Villegas**, Président du Conseil des droits de l'homme |
| **Déclarations d'ouverture:** | **S.E. M. Abdulla Shahid**, Président de la 76ème session de l'Assemblée Générale *(message vidéo)*  **Mme Michelle Bachelet**, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme  **Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus**, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé *(message vidéo)*  **S.E. Mme Louise Mushikiwabo**, Secrétaire générale de la Francophonie |
| **Projection vidéo:** | *Célébrons le dixième anniversaire du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PIED : Une réussite dans le domaine des droits de l’homme  - vidéo préparée par le secrétariat du Fonds d'affectation spéciale, HCDH (durée : 6 mins)* |
| **Panélistes:** | * **Mme Rebeca Grynspan**,Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement * **M. Martin Chungong**,Secrétaire général de l’Union interparlementaire  *(message vidéo)* * **Mme Heidi Schroderus-Fox**, Haute représentante par intérim pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement *(message vidéo)* * **Mme Emeline Siale Ilolahia**, Directrice exécutive de l'Association des organisations non gouvernementales des îles du Pacifique (PIANGO) *(message vidéo)* |
| **Résultats:** | La réunion-débat annuelle de haut niveau contribuera aux résultats suivants :   * Reconnaissance des avantages de la participation universelle et du multilinguisme dans les affaires multilatérales ; * Présentation, à travers des exemples concrets, des contributions apportées par les PMA et les PEID à la promotion et à la protection des droits de l’homme ; * Une meilleure compréhension des défis uniques auxquels sont confrontés les PMA et les PEID pour accéder et s'engager dans les forums multilatéraux, y compris le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes ; * Les réalisations du Fonds d’affectation spéciale pour l’assistance technique à l’appui de la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l’homme * Identifier des mesures pour encourager une participation active d'un plus grand nombre de PMA et de PEID aux travaux du Conseil et pour en devenir un de ses membres, et pour encourager les PMA et les PEID qui ne sont pas représentés à Genève à envisager d'établir une représentation résidente permanente à Genève ; * Renforcer la coordination au sein du système des Nations unies pour que les PMA et les PEID bénéficient d'une assistance technique et d'un renforcement de leurs capacités notamment dans le domaine des droits de l'homme, mais aussi sur les questions environnementales, sanitaires et commerciales ; * Examiner et recommander des mesures, en particulier celles liées à l'utilisation des nouvelles technologies, qui pourraient être envisagées par le Conseil et d'autres organes intergouvernementaux ou organisations internationales pour relever les défis auxquels sont confrontés les PMA et les PEID.   Un rapport de synthèse de la réunion-débat annuelle de haut niveau sera préparé par le HCDH. |
| **Mandat:** | Au paragraphe 42 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'organiser une table ronde annuelle pour dialoguer avec les chefs des organes directeurs et des secrétariats des organismes et fonds des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, sur des thèmes spécifiques relatifs aux droits de l'homme, dans le but de promouvoir l'intégration des droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies.  Lors de sa session d'organisation, qui s'est tenue le 6 décembre 2021, le Conseil des droits de l'homme a décidé que le thème de la réunion débat annuelle de haut niveau de 2022 serait le suivant *“la contribution de la participation universelle à l'intégration des droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies à l'occasion du dixième anniversaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique volontaire visant à favoriser la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme”*. Par cette décision, la table ronde annuelle de haut niveau sur l'intégration des droits de l'homme remplace la réunion débat annuelle de haut niveau organisée à l'occasion du dixième anniversaire du Fonds d’affectation spéciale pour l’assistance technique à l’appui de la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l’homme, mandaté précédemment par la décision 46/115 du Conseil des droits de l'homme. |
| **Format:** | La réunion-débat annuelle de haut niveau sera limitée à deux heures. Les déclarations d'ouverture et les présentations initiales des panélistes seront suivies d'une discussion interactive divisée en deux segments. Une heure maximum sera réservée au podium, comprenant les déclarations d'ouverture, les présentations des panélistes, leurs réponses aux questions et les remarques finales. L'heure restante sera réservée à deux segments d'interventions de l'auditoire, chaque segment comprenant les interventions de 12 États ou observateurs, d'une institution nationale des droits de l'homme et de deux organisations non gouvernementales.  La liste des orateurs pour la discussion sera établie par le système d'inscription en ligne et, comme le veut la pratique, les déclarations des hauts dignitaires et des groupes d'États seront déplacées au début de la liste. Chaque orateur disposera de deux minutes pour soulever des points et poser des questions aux intervenants. Les délégués qui n'ont pas pu prendre la parole en raison de contraintes de temps pourront télécharger leurs déclarations sur le système en ligne qui sera affiché sur l'Extranet du CDH. L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Une interprétation passive du portugais vers les six langues officielles des Nations Unies sera également disponible pour ce panel. |
| **Accessible aux personnes handicapées:** | Dans le but de rendre le Conseil des droits de l'homme plus accessible aux personnes handicapées et de promouvoir leur pleine participation aux travaux du Conseil sur la base de l'égalité avec les autres, le débat interactif sera diffusé sur le Web et rendu accessible. Une interprétation gestuelle internationale et un sous-titrage en temps réel en anglais seront fournis. Pendant l'événement lui-même, les participants pourront accéder au sous-titrage en anglais en temps réel sur la page web StreamText (<https://www.streamtext.net/player?event=CFI-UNOG>). Des boucles auditives peuvent être retirées au bureau du Secrétariat. Les déclarations orales peuvent être embossées en braille à partir de n'importe laquelle des six langues officielles des Nations Unies, sur demande et en suivant la procédure décrite dans *Le guide d'accessibilité au Conseil des droits de l'homme pour les personnes handicapées* (disponible sur <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/Pages/Bureau.aspx>. |
| **Contexte:** | Le multilatéralisme est l'une des caractéristiques et la *raison d'être* des Nations Unies pour parvenir à une coopération internationale dans la résolution des problèmes internationaux et dans la promotion du respect des droits de l'homme. Pour qu'il soit pertinent pour tous, il est nécessaire d'assurer une participation universelle aux travaux des Nations Unies, tout en veillant à ce que cette participation soit significative et que tous les États membres des Nations Unies puissent contribuer efficacement à l'élaboration des solutions aux problèmes internationaux, notamment en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. En outre, plus que jamais, le multilinguisme est essentiel à la discussion sur les questions relatives aux droits de l'homme. Le multilinguisme est essentiel pour garantir une participation universelle.  Afin de renforcer la participation universelle à ses travaux, le Conseil des droits de l'homme a, par l'adoption de la résolution 19/26, créé le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et les PEID afin de soutenir les activités destinées à renforcer les capacités institutionnelles et humaines des PMA et des PEID ; de permettre à leurs délégations de participer plus pleinement aux travaux du Conseil, à leur demande ; et d'encourager leur participation effective et éclairée aux processus de consultation et de décision, y compris aux sessions de négociation.  À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale a soutenu 172 représentants gouvernementaux fonctionnaires, dont 104 femmes et 68 hommes, originaires de 71 des 72 PMA et PEID: 35 d'Afrique, 22 d'Asie et du Pacifique, et 14 d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a soutenu au moins une fois les 19 PMA et PEID qui ne disposent pas d'une mission résidente permanente à Genève. Les autres principales réalisations du Fonds d'affectation spéciale sont les suivantes : développement d'un outil d'apprentissage en ligne, organisation de cours d'initiation (en présentiel, en ligne) et d'ateliers régionaux, gestion d'un service d'assistance du Conseil des droits de l'homme pour les petits États, et renforcement des partenariats avec des organisations intergouvernementales (la Communauté des Caraïbes, l'Organisation internationale de la Francophonie, le Commonwealth) et d'autres organisations basées à Genève qui soutiennent les PMA et les PEID. La participation des PMA et des PEID au Conseil des droits de l'homme a augmenté depuis la création du fonds d'affectation spéciale. Le Fonds d'affectation spéciale a soutenu tous les PMA et PEID membres du Conseil au moins une fois. Depuis la création du Fonds d'affectation spéciale, ses activités, ses réalisations et son impact ont suscité un intérêt croissant. Cela a contribué à une expansion exceptionnelle du nombre de ses donateurs, qu’il faudra maintenir et renforcer. Les efforts doivent se poursuivre. Les contributions volontaires des pays donateurs sont essentielles.  L'examen périodique universel (EPU), l'une des innovations phares du Conseil, qui illustre l'universalité, est un processus unique qui consiste à examiner le bilan des droits de l'homme des 193 États membres des Nations Unies. Le soutien apporté par le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'EPU a grandement facilité la participation des PMA et des PEID : (1) aux sessions du Groupe de travail sur l'EPU lorsque la situation des droits de l'homme du pays du représentant était examinée ; et (2) aux sessions plénières du Conseil au cours desquelles le résultat de l'examen était adopté. Deux tendances positives ont été notées. Premièrement, il y a une augmentation de la participation des PMA et des PEID aux examens périodiques universels en tant qu'États ayant formulé des recommandations et deuxièmement, cette participation s'est étendue des pays de leurs régions respectives à toutes les autres régions.  Au cours de la dernière décennie, les représentants des PMA et des PEID ont également participé de plus en plus aux consultations informelles pendant les sessions du Conseil en dépit des défis rencontrés, dont le grand nombre de consultations informelles, la prédominance des projets en anglais, y compris pour les discussions relatives aux situations dans les régions francophones, le manque d'interprétation et le décalage horaire entre Genève et les capitales, lorsque les discussions ont lieu virtuellement. Une autre évolution positive est que les PMA et les PEID ont proposé et mené avec succès des initiatives sur des sujets qui les intéressent particulièrement. Par exemple, ils ont joué un rôle essentiel lors de la quarante-huitième session du Conseil des droits de l'homme dans la reconnaissance d'un environnement propre, sain et durable comme un droit de l'homme par le CDH (résolution 48/13) et dans l'établissement du mandat d'un rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte du changement climatique (résolution 48/14).  La pandémie de la COVID-19, qui est une crise des droits de l'homme, a exacerbé des inégalités préexistantes qui se manifestent sous de multiples formes. Toutes ces inégalités entravent la pleine jouissance des droits de l'homme. Le panel explorera donc également les moyens de créer un terrain de jeu équitable et de parvenir à une participation universelle, afin que la communauté internationale puisse relever pleinement les défis mondiaux posés par la COVID-19, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté et que toutes les voix soient entendues.  Exploiter le potentiel disponible au sein du système des Nations Unies et de la communauté internationale au sens large afin d'aider les PMA et les PEID à participer aux travaux du Conseil, et donc à faire progresser la promotion et la protection des droits de l'homme, en s'appuyant sur la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, peut renforcer l'intégration des droits de l'homme et des efforts connexes dans les organes compétents des Nations Unies. |
| **Documents de référence:** | * [Résolution 19/26](https://undocs.org/fr/A/HRC/RES/19/26) du 23 mars 2012 intitulée “Mandat du Fonds d’affectation spéciale pour l’assistance technique à l’appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l’homme” * [Décision 31/115](https://undocs.org/fr/A/HRC/DEC/31/115) du 23 Mars 2016 intitulée “Débat de haut niveau à l’occasion du dixième anniversaire du Conseil des droits de l’homme” * [Résolution 34/40](https://undocs.org/en/A/HRC/RES/34/40) du 24 mars 2017 intitulée “Promouvoir le Fonds d’affectation spéciale pour l’assistance technique à l’appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l’homme” * [Décision 46/115](https://undocs.org/en/A/HRC/DEC/46/115) du 24 Mars 2021 intitulée “Débat de haut niveau à l’occasion du dixième anniversaire du Fonds d’affectation spéciale pour l’assistance technique à l’appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l’homme” * Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les opérations du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique volontaire visant à favoriser la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/49/92](https://undocs.org/fr/A/HRC/49/92), 2022) * Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les opérations du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel ([A/HRC/47/18](https://www.undocs.org/fr/A/HRC/47/18), 2021) * Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les opérations du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique dans la mise en œuvre de l'Examen périodique universel ([A/HRC/47/19](https://www.undocs.org/fr/A/HRC/47/19), 2021) * Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans les principales activités visant à renforcer la coopération technique et le renforcement des capacités entreprises depuis la création du Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/35/20](https://www.undocs.org/fr/A/HRC/35/20), 2017) * Rapport du Président du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme ([A/HRC/46/70](https://undocs.org/fr/A/HRC/46/70), 2021) * Rapport du Secrétaire Général sur le multilinguisme ([A/75/798](https://undocs.org/fr/A/75/798), 2021) * Résumé de la table ronde du Conseil des droits de l'homme sur la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son examen périodique universel ([A/HRC/26/CRP.1](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session26/Documents/A-HRC-26-CRP-1_en.doc), 2014) * Rapport de synthèse du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la table ronde consacrée à la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à l'Examen périodique universel ([A/HRC/35/16](https://www.undocs.org/fr/A/HRC/35/16), 2017) * Pages web du HCDH sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique volontaire visant à favoriser la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil (Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID)   [Fonds d’affectation spéciale pour l’assistance technique à l’appui de la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l’homme](https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/SIDS-LDCs.aspx)  [HCDH | UPR Examen périodique universel](https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx) |